Fiche pédagogique

Difret

Sortie en salles :
4 février 2015

Film long métrage, Ethiopie, 2014

Réalisation : Zeresenay Berhane Merahi

Scénario : Zeresenay Berhane Merahi

Interprétation : Meron Getnet (Maaza Ashenafi), Tizita Hagere (Hirut)

Photographie :
Monika Lencewska

Production : Mehret Mandefro, Leelai Demoz, Zeresenay Berhane Merahi

Distribution en Suisse :
Agora Films

Version originale amaharique, sous-titre français/allemands

Durée : 1h39

Public concerné :
Âge légal : 10 ans
Âge suggéré : 14 ans
www.filmages.ch
http://filmrating.ch/fr/jugendschutz/

Prix du public Sundance Film Festival 2014
Prix du public Panorama Berlinale 2014
Festival de Locarno2014 (hors competition)

Résumé

1996 en Ethiopie. A 14 ans, Hirut fait partie des adolescentes qui fréquentent l'école. Un jour, de retour des cours, elle est enlevée par un groupe d'hommes à cheval qui la séquestrent dans une maison isolée. L'un d'entre eux lui impose des relations sexuelles et son intention de l'épouser. Hirut s'empare d'un fusil, tue son potentiel « mari » et s'enfuit.

Maaza Ashenafi, une avocate de la capitale, s'empare de ce cas. Elle défend le principe de légitime défense et insiste pour faire respecter la loi civile. Son obstination se heurte aux réticences de tous ceux qui ont pris l'habitude de composer avec une tradition largement répandue (l'abandon de toute peine pour les agresseurs qui acceptent d'épouser une fille enlevée et violée). L'affaire est largement médiatisée et son issue marque une étape importante sur le chemin vers l'égalité des droits.

Commentaires

Le cinéma africain connaît une évolution paradoxale et « Difret » braque opportunément le projecteur sur le cas de l'Ethiopie. En plein boom économique, le pays s'urbanise rapidement et voit s'ouvrir de nombreuses salles de cinéma, phénomène manifeste dans la capitale Addis Abeba. Un public jeune ne se formalise pas trop des conditions de projection (le DVD ou le Blu-Ray remplacent le DCP dans la plupart des cas). Le pays produit entre 100 et 125 longs métrages par an. Les affiches placardées devant les salles témoignent qu'il s'agit surtout de films de genre (comédies bouffonnes, comédies romantiques, mélodrames, films policiers, ou parfois un mix des genres précités...). A l'échelon local, un film qui engrange 300.000 entrées est déjà considéré comme un grand succès. Produits pour un public indigène, ces films sont réalisés dans l'urgence, par des compagnies qui se livrent une féroce concurrence mais qui n'ambitionnent pas vraiment de toucher un public hors d'Ethiopie.

A l'image de son aîné Hailé Gérima (le réalisateur de « Teza » en 2008), Zeresenay Berhane Merahi a été formé au cinéma aux Etats-Unis (lire notre entretien au bas de cette fiche). « Difret » est son premier long-métrage de fiction. Primé par le public à Sundance et au Panorama de la Berlinale, le film a été présenté pour la première fois en Suisse au Festival de Locarno, à l'occasion de la venue du président de la Confédération Didier Burkhalter, venu promouvoir le programme

Disciplines et thèmes concernés

Histoire :
Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps…
Objectif SHS 32 du PER

S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des Sciences humaines et sociales…
Objectif SHS 33 du PER

Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique…
Objectif SHS 34 du PER

Formation générale, santé et bien-être :

Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents…
Objectif SHS 32 du PER

Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social…
Objectif FG 35 du PER

Education numérique (Médias) :

Analyser et évaluer des contenus médiatiques…
Objectif EN 31 du PER

« Démocratie sans frontières » (photo ci-dessous).

Zeresenay Berhane Merahi et sa productrice Mehret Mandefro entourent le couple Burkhalter au Festival de Locarno 2014 (photo CGS)

On reproche parfois aux cinéastes africains d'abdiquer leur culture pour plaire au goût occidental et se retrouver à l'affiche des grands festivals internationaux. Ce grief peut difficilement être adressé à Zeresenay Berhane Merahi. L'homme n'a pas cédé aux pressions (pas de tournage en anglais, pas d'acteurs connus pour attirer le chaland). Il a cru à la force de son sujet et s'est employé à mettre en scène son histoire avec sincérité et sobriété.

Témoin de l'évolution rapide de son pays ces vingt dernières années, le cinéaste voulait en rendre compte. *« Qu'arrive-t-il quand des traditions qui se passent de génération en génération sont tout à coup remises en question ? »,* s'interroge-t-il dans le dossier de presse de « Difret ». Au coeur du film, il y a en effet cette tradition connue en amharique sous le nom de « telefa », qui, dans de nombreuses régions du pays, admet l'enlèvement de filles très jeunes en vue d'un mariage. Aujourd'hui encore, estime le cinéaste, elle touche jusqu'à 40% des filles.

Prise au temps de l'empereur Hailé Sélassié, une loi de 1957 avait adopté une position ambiguë sur cette pratique : elle la définissait comme un crime passible de trois ans d'emprisonnement ; mais elle prévoyait aussi que l'auteur d'un enlèvement et d'un viol soit exempté de toute peine s'il acceptait d'épouser sa victime...
Au milieu des années 1990, quand l'avocate Maaza Ashenafi s'est emparée du cas de Hirut (prénom d'emprunt), le gouvernement a saisi l'occasion de manifester une tendance progressiste. Il est même allé jusqu'à limoger le ministre de la justice. En 2004, une révision du Code pénal a prévu une peine maximale de 15 ans de prison dans de tels cas d'enlèvement et de viol. Pour la première fois, les textes ont aussi défini la violence à l'égard des femmes et les mutilations génitales (autre tradition problématique) comme des crimes passibles de peines de prison. (Source : dossier de presse du film).

« Difret » permet d'aborder des enjeux qui dépassent le strict cadre de l'Ethiopie : l'égalité entre hommes et femmes et la scolarisation des filles ; le mariage arrangé ou forcé ; la liberté de choisir son avenir ; la difficulté de mener une vie normale après avoir été au centre d'une querelle juridique qui enflamme les passions ; les conditions nécessaires à l'évolution de la loi.

D'un point de vue cinématographique, le film est intéressant à analyser dans sa composante hybride : destiné à un public éthiopien, avec une évidente volonté pédagogique, il est aussi marqué par son souci « d'élever le niveau » usuel des productions de l'industrie du divertissement et de rejoindre les standards de qualité internationaux.

Objectifs

- Identifier les raisons qui, de par le monde, limitent la scolarisation des filles
- Identifier quelques pays dans lesquels la pratique de l'enlèvement des filles en vue d'un mariage est pratiquée
- Identifier quelques éléments qui attestent de la modernisation rapide de l'Ethiopie
- Attester, dans les trois axes susmentionnés, de sa capacité à rechercher sur Internet des informations fiables, recoupées, avec des sources bien identifiées.

Pistes pédagogiques

1. Faire un debriefing de la projection du point de vue purement émotionnel : les élèves ont-ils été touchés par cette histoire ? Y a-t-il eu des comportements ou des réactions qui les ont surpris ? Ont-ils eu du mal à comprendre certaines articulations du récit ? C'est l'occasion de remettre certains repères en place ! Il est ainsi important de rappeler que l'histoire racontée remonte à 20 ans.

2. Demander aux élèves s'ils connaissent des pays où les filles ne vont pas (ou rarement) à l'école. Noter au tableau ceux pour lesquels cela ne fait aucun doute. Mentionner dans une colonne à part ceux pour lesquels subsiste un doute. Puis dans une troisième colonne ceux pour lesquels l'affirmation semble téméraire. Par groupes, les élèves effectuent une recherche orientée, avec une consigne. S'ils peinent à recueillir des informations, l'enseignant-e pourra leur donner les adresses des sites de référence mentionnés ci-dessous.

Les élèves résument leurs trouvailles lors d'une mise en commun, au cours de laquelle ils citent nommément leurs sources. Au besoin, ils expliquent le statut des organismes qu'ils citent (ex. Une agence des Nations Unies ; une Organisation non-gouvernementale (ONG), etc...)

3. Procéder de la même manière qu'au point 2 avec la pratique de l'enlèvement en vue d'un mariage. Prolonger la discussion en élargissant le débat à la pratique du mariage arrangé. Y a-t-il une différence fondamentale entre les deux ? Et si oui, qu'est-ce que cela change pour la promise ? Est-il possible d'aimer un jour son mari si l'on a été « mariée » dans de telles circonstances ? Faudrait-il respecter de telles traditions ou les éradiquer à tout prix par de nouvelles lois ? Est-ce que le même modèle doit prévaloir dans le monde entier ?

4. Demander aux élèves s'ils connaissent une entreprise suisse (ou une multinationale) qui investit en Ethiopie. Dans quel but ? Par groupes, les élèves recherchent des informations sur l'économie et la modernisation de l'Ethiopie. (On pourra mentionner Syngenta Flowers, qui fait pousser des fleurs destinées au marché européen dans des serres géantes ; on pourra

signaler le géant du prêt-à-porter H&M, qui a choisi de se fournir en partie dans des usines de textile en Ethiopie. Ce sera l'occasion de souligner le recours commode à une main-d'oeuvre féminine peu formée, docile, pas trop regardante sur ses droits...)

5. Passer au crible les choix de mise en scène du réalisateur de « Difret ». Souligner l'importance de la langue originale du film (pour la crédibilité du propos). Relever l'importance accordée à la musique. Souligne-t-elle les effets mélodramatiques ? Est-elle en retrait ? Trop présente ? Qui est la principale protagoniste du film, selon les élèves ? Hirut ? Son avocate Maaza ? Que révèle le film des rapports entre hommes et femmes ? Cette situation est-elle propre à l'Ethiopie ou retrouverait-on des comportements identiques en Europe ? Le spectateur est-il seulement invité à applaudir la championne des droits humains ou a-t-il un rôle plus actif, plus exigeant ?

Références possible

Scolarisation des filles :

L'éducation des filles et des femmes sur le site de l'UNESCO :
http://fr.unesco.org/themes/%C3%A9ducation-filles-femmes

"Rien n'a plus d'effets sur une nation que la scolarisation des filles". Article du "Monde" du 4.11.2014 :
http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/11/04/rien-n-a-plus-d-effets-pour-une-nation-que-la-scolarisation-des-filles_4517514_3212.html

"L'éducation des filles dans les pays en développement". Document de l'UNICEF en PDF :
http://www.unicef.fr/userfiles/L_education_des_filles_dans_les_PED.pdf

La pratique de l'enlèvement en vue d'un mariage :

Un site de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :
http://www.endvawnow.org/fr/articles/622-definition-des-autres-formes-de-mariages-forces-lenlevement-de-fiancee.html

Le mariage forcé, article de Wikipédia :
http://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_forc%C3%A9

"Quatorze millions de mariages précoces par an volent leur enfance à des femmes". Article de la "Tribune de Genève" du 10.11.2014 :
http://www.tdg.ch/monde/quatorze-millions-mariages-precoces-an-volent-enfance-femmes/story/19692624

Investissements étrangers en Ethiopie :

"Le monde selon H & M", émission "Temps présent" du 18.12.2014 (en médiathèque) :
http://www.rts.ch/emissions/temps-present/6277079-le-monde-selon-h-m.html

"L'Ethiopie cherche à capter plus d'investissements étrangers". Article du "Monde" du 28.3.2013 :
http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/03/28/l-ethiopie-cherche-a-capter-plus-d-investissements-etrangers_3149284_3234.html

"Le business des fleurs en Ethiopie". Reportage de RFI du 14.2.2014 (2min19) :
http://www.rfi.fr/emission/20140214-le-business-fleurs-ethiopie/

CC BY NC ND

Christian Georges, collaborateur scientifique à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Février 2015

Entretien avec Zeresenay Berhane Merahi

Quel parcours vous a mené à réaliser "Difret" ?

Je suis né en 1976 à Addis Abeba et j'ai grandi en Ethiopie. A 20 ans, j'ai continué mes études à UCLA en Californie. Il a toujours été clair pour moi que cette formation devait m'amener à raconter des histoires de mon pays. J'ai commencé au bas de l'échelle, comme assistant de production, travaillant cinq mois par an en Ethiopie et sept aux Etats-Unis, sur des publicités, des émissions TV, mais aussi des tournages cinéma. C'est en 2005 que j'ai rencontré l'avocate Maaza Ashenafi et découvert cette histoire vraie qui allait devenir "Difret". J'étais à la fois excité et effrayé, face à tous les pièges qu'elle posait à un réalisateur débutant. Ce n'est qu'après 3 ans de recherches avec l'aide de cette avocate que j'ai écrit la première version du scénario.

Aviez-vous aussi le consentement de Hirut, la victime du viol ?

Non. Un des aspects bizarres du projet est qu'elle vivait cachée après cette histoire très médiatisée. Nous ne pouvions pas la rencontrer. Hirut n'est du reste pas son vrai nom. Ce n'est qu'après avoir appris que le film a gagné des prix du public, à Sundance et à Berlin, qu'elle s'est approchée de nous !

A quel stade Angelina Jolie s'est-elle impliquée dans ce projet ?

Plusieurs studios étaient intéressés par le script. Ils voulaient le tourner en anglais, avec une actrice célèbre dans le rôle de l'avocate. Mais je savais que ce film était destiné avant tout à un public éthiopien. Je voulais susciter un débat au sujet de la tradition du mariage des enfants et tenais à trouver des comédiens sur place : la fille qui joue Hirut n'avait jamais vu une caméra et 70% de ceux qui apparaissent dans le film ne sont pas des professionnels (l'assistant du procureur est joué par un homme d'affaires !). Face au recul des investisseurs, j'ai eu la chance de rencontrer la productrice éthiopienne Mehret Mandefro. Elle a non seulement réuni les moyens de réaliser le film, mais elle est devenue aussi ma femme et la mère de mon enfant ! Angelina Jolie a été impliquée une fois le film terminé. Elle a accepté d'être créditée comme "productrice exécutive" pour en être l'ambassadrice. Elle l'a fait avec beaucoup de conviction.

L'avocate qui a inspiré le film eu un rôle pionnier…

Après des études de droit en Ethiopie, l'Etat vous oblige d'abord à fonctionner comme juge pendant quelques années. Puis comme juriste pour un ministère. Ce n'est qu'après sept ans de service commandé qu'il est possible de se mettre à son compte comme avocat. En 1995, Maaza Ashenafi a fondé l'Association des femmes avocates d'Ethiopie, quelque mois avant que n'éclate l'affaire que raconte le film. Ce fut un tournant. Dans notre pays, il est rare que des femmes confient leurs problèmes en dehors du cercle familial. Mais dans ce cas précis, le procès a été très médiatisé pendant deux ans. Il a conduit des citoyens à manifester

pacifiquement, à demander des comptes au ministre. On s'est mis à parler de droits de l'homme. L'association de cette avocate a pris en charge des dizaines de cas de femmes. Elle est devenue une force avec laquelle il fallait compter. En 2009, le gouvernement a décrété que les organismes actifs dans le domaine des droits humains qui tiraient plus de 10% de leurs ressources de l'étranger ne seraient plus considérés comme des ONG locales. Il ne tenait pas à voir son ordre juridique modifié sous une pression extérieure. L'association a vu ses fonds gelés. Elle a réduit drastiquement ses effectifs et peine aujourd'hui à payer son loyer… Mais la prise de conscience a eu lieu : les viols et les enlèvements de jeunes filles sont en baisse, la mortalité infantile et les nouveaux cas de sida aussi ; 83% des filles terminent l'école élémentaire, 23% atteignent le bac.

Avez-vous dû soumettre le scénario aux autorités pour obtenir le droit de tourner ?

Tout au plus un synopsis. La Constitution éthiopienne stipule que le gouvernement ne censure ni les arts, ni la science. Seuls les sujets liés à la religion ou à la situation ethnique sont susceptibles de provoquer des réticences, par peur qu'ils encouragent la violence. Les démarches ont été surtout compliquées pour importer temporairement nos caméras 35mm. J'ai réuni une équipe technique internationale de 9 chefs de département, qui ont ensuite travaillé avec du personnel embauché sur place pour 34 jours de tournage.

Vous avez fait des prouesses au casting quand on sait que les comédiens éthiopiens surjouent en général…

C'est le défaut de tous les films africains ! (rire) J'ai consacré huit mois à ce casting avant le tournage. J'avais monté un studio pour faire des essais filmés et je ne me suis pas contenté de trier un millier de candidats. J'ai passé du temps à expliquer qu'il s'agit moins de "jouer" un rôle que de devenir la personne qui est représentée à l'écran. Certains acteurs connus étaient vexés de se voir invités à participer à un casting. La plupart du temps, on leur attribue des rôles sur la base de ce qu'ils ont déjà fait. Il a fallu être diplomate. Pour que cette histoire tienne, il fallait des performances d'acteur crédibles.

Permettre à un film éthiopien d'avoir une visibilité internationale, c'est exaltant ?

Nous attendions cela depuis longtemps, mais le problème est de notre côté. L'Ethiopie produit 120 films par an, en majorité des comédies bouffonnes. L'industrie ne se croit pas vraiment capable de réaliser des films que le reste du monde serait intéressé à regarder. La plupart des scénarios sont écrits en deux semaines, moi j'y ai consacré cinq ans. Maintenant, "Difret" est distribué dans plus de 20 pays. J'espère que c'est l'étincelle qui mettra le feu…

Propos recueillis à Locarno par Christian Georges, août 2014